

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 4 septembre 2025

I. PRÉAMBULE

1.1 – Présentation du procès-verbal du 10 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

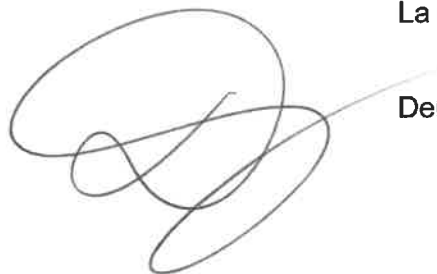
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 10 avril 2025. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 5 septembre 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT



Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 avril 2025

Sous la présidence de **Madame Delphine LETORT**

Présidente du conseil d'administration de l'université du Mans

Le conseil est constitué de 36 membres en exercice. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du Code de l'éducation).

En ce jeudi 10 avril 2025, 31 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	DURAND Aline	X	VICENTE Thibault (dès 17h15)	
	HEITZMANN-PATIN Mathilde		LEROUX Pascal	
	LEROUX Pascal	X		
	LETORT Delphine	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X	DURAND Aline (dès 16h15)	
	MONTEBAULT Véronique		DUVERGER Claire	
	PELAT Adrien	X		
ZANNA Omar	X	PELAT Adrien (dès 16h15)		
Collège B	BIDET Eric			
	BOUTEILLE- BRIGANT Magali	X	BIDET Eric (dès 17h20)	
	CORRIOL Vincent	X		
	DUVERGER Claire	X		
	FAURE-FERLET Axelle	X		
	ROBICHON James	X		
	SOCCARD Sophie		CORRIOL Vincent	
VICENTE Thibault	X			
PERSONNEL BIATSS	BLIN Fabienne	X		
	BLIN Vincent	X		
	BOISSE Nicolas	X	ROUSSEAU Chloé (dès 16h45)	
	BRASSEUR Emmanuel	X		
	CHOPLAIN Sébastien		ROBICHON James	
	ROUSSEAU Chloé	X		
USAGERS	BUTTARD Rémi (T)	X		
	NKANDA TCHAKOUTE Brunelle (S)			
	MEZITI Danyel-Mehdi (T)	X		
	DE GAULLE Octave (S)			
	POTIER Eleonore (T)	X		
	ROLLAND Katell (S)			
	CHAMPRENAULT-LAROSE Alan (T)	X		
	RABIAN Ethan (S)			
	BARON Amélie (T)			
	MUNTEANU Nicoleta (S)			
	RABORD Nathan (T)		LETORT Delphine	
	BOUSSEAU Montaine (S)			
	PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	LACOSTE Christian (T)	X
		PORTIER Quentin (S)		
Conseil Dptal de la Mayenne		VIELLE Sylvie (T)	X	
		MAHIER Aurélie (S)		
Région Pays de la Loire		BEAUCHEF Anne (T)		
	CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Silentys SAS	BROCHARD Pierre	X	
	FSU	Julien CRISTOFOLI (T)		BLIN Vincent (dès 15h02)
	SapienSys	MECHRI Charfeddine (T)	X	
	Lycée Malraux – Le Mans	TRIBAK Nabila (T)		
CNRS		SINANIDES Muriel (T)		
		MALESYS Emmanuelle (S)		

Rectorat	DURAND Christelle			
	GALLAIS Vincent	X		
Présent avec voix consultative	VPCA			
Secrétaires de séance	DUMUR Violaine, SAGJ	X		
	FERNANDEZ Carla, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation générale	5
1.1	Ressources humaines	5
1.1.1	Repyramidage des enseignants-chercheurs : lignes directrices de gestion pour la campagne 2025 (vote)	5
	Repyramidage des enseignants-chercheurs : lignes directrices de gestion pour la campagne 2025	8
1.1.2	Repyramidage des enseignants-chercheurs : sections / groupes de sections ouverts au titre de 2025 (vote)	8
	Repyramidage des enseignants-chercheurs : sections / groupes de sections ouverts au titre de 2025, à savoir section 01 du groupe I et section 71 du groupe XII.....	8
1.2	Thématiques transverses	8
1.2.1	Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université (vote).....	8
	Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université.....	10
1.2.2	Election du vice-président du conseil d'administration de l'université du Mans (vote).....	10
1.2.3	Election du vice-président délégué au numérique (vote).....	14
1.2.4	Election de la vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale (vote)	15
1.2.5	Election du vice-président délégué aux relations internationales (vote)	18
1.2.6	Election du vice-président délégué à l'innovation et la valorisation (vote)	19
1.2.7	Election du vice-président délégué à la vie de campus (vote).....	22
1.2.8	Election du vice-président délégué aux affaires sociales (vote)	23
1.2.9	Conventions, subventions, tarifs, et cotisations (vote).....	26
1.2.10	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil à la présidente	26
2.	Questions diverses.....	26

La présidente du conseil d'administration, Madame Delphine LETORT, ouvre la séance à 14h00.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

1.1 Ressources humaines

1.1.1 Repyramidage des enseignants-chercheurs : lignes directrices de gestion pour la campagne 2025 (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Christian GUIBERT à présenter ce point.

Monsieur Christian GUIBERT indique que ces lignes directrices de gestion pour la campagne 2025 ont fait l'objet d'un vote en comité social d'administration de l'établissement, en date du 13 décembre 2024. Les membres ont émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Ce dispositif de repyramidage est une nouvelle voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités. Issue des dispositions du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié, il prendra fin en 2026.

L'objectif de ces dispositions est d'atteindre, à terme, une répartition pour chaque discipline de 60% de Maîtres de conférences et 40% de Professeurs des universités. Actuellement, à l'Université du Mans, le ratio est de l'ordre de 65,5% de MCF et 34,5% de PR (70/30 avant les repyramidages et ouvertures de concours de ces 3 dernières années).

Les postes occupés par les agents promus sont transformés en poste de professeurs des universités. Il n'y a donc pas de création de support supplémentaire. A l'issue, le poste de maître de conférences est supprimé.

Comme cela a été le cas chaque année entre 2021 et 2024, l'université du Mans s'est vu attribuer 2 possibilités de repyramidage. Les candidats éligibles à ce dispositif sont des maîtres de conférence hors classe détenteurs de l'habilitation à diriger des recherches au 1^{er} janvier 2025 et les maîtres de conférences de classe normale, ayant plus de 10 ans de services effectifs dans ce grade et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches au 1^{er} janvier 2025.

Pour la mise en oeuvre de cette campagne, le ministère a défini des lignes directrices de gestion (nor : ESRH2406263X) qu'il est possible de compléter au sein de l'établissement. Pour cette campagne 2025, comme cela a été le cas les années passées, il est proposé aux membres du conseil d'adopter ces lignes directrices de gestion en l'état, sans les compléter au niveau local.

Pour 2025, les lignes de gestion ministérielles prévoient que les possibilités de repyramidage puissent être ouvertes à l'échelle de l'un des 11 groupes de sections du CNU, dans la limite de 2 sections d'un même groupe. Il appartient aux établissements de définir les sections dans lesquelles ces repyramidages sont ouverts avec pour objectif de combler les écarts entre les disciplines au regard du ratio maître de conférences/professeur des universités susmentionné. Le Ministère définit pour chaque établissement des sections prioritaires pour lesquelles ledit ratio est le plus défavorable et préconise aux établissements d'ouvrir les repyramidages dans ces sections.

A l'université du Mans, les sections prioritaires communiquées le 14 mars 2025 sont les suivantes : 06; 07; 11; 14; 23; 27; 64; 65; 71; 74.

Il appartient à l'établissement de s'assurer d'un vivier suffisant compte tenu des conditions définies plus tôt. Aussi, le vivier de maître de conférences pour l'établissement comprend 33 personnes, dont 13 femmes et 20 hommes.

Monsieur Christian GUIBERT rappelle que les campagnes de 2021 à 2024 ont porté sur 8 possibilités de promotion au total et ont concerné les sections 01, 06, 26, 27, 32, 33, 64 et 67. A ce titre, cinq hommes et trois femmes ont été promus.

Madame Delphine LETORT précise que le choix qui a été effectué est le résultat de concertations entre la présidence et la direction des ressources humaines. Il est proposé au repyramidage les sections 01 et 71.

Parmi les sections prioritaires désignées par le ministère figurait la numéro 71. La personne promouvable a soutenu une habilitation à diriger des recherches en 2020. Cette section comprend à ce jour 3 personnes. Le repyramidage dans cette section conduirait à près de 40 % d'encadrement, comme demandé par le ministère. Seulement, la personne concernée est un homme. Or, il nous faut promouvoir des femmes. Aussi, d'autres sections ont été analysées, comme la numéro 11 et la 23.

La 23^{ème} comporte un homme et une femme qui ont soutenu leur habilitation à diriger des recherches en 2024. Aussi, il est proposé que cette section soit examinée l'année prochaine.

Concernant la 11^{ème} section, la personne qui serait promouvable est proche de la retraite. Un repyramidage ne conduira pas à faire évoluer sa carrière.

Pour information des administrateurs Madame Delphine LETORT indique que la section 01 est celle qui comporte le plus grand vivier de femmes. Il y a déjà eu la 1^{ère} année un repyramidage dans cette section.

Magali Bouteille intervient indiquant qu'elle préfère se retirer de la discussion puisqu'elle est susceptible d'être concernée. Selon ses propos, la situation pourrait être qualifiée de conflit d'intérêts.

Monsieur James ROBICHON s'interroge sur la décision d'avoir choisi une section qui ne comprend qu'une seule personne promouvable. Il se demande pour quelle raison l'établissement ne propose pas un repyramidage pour plusieurs sections permettant d'ouvrir le concours à plus de candidats, comme c'est le cas des sections 11, 23 et 65.

Madame Delphine LETORT répond que l'établissement est dans l'obligation de choisir une section ou deux sections connexes.

Madame Delphine LETORT a conscience que ces situations peuvent créer des tensions et des conflits. L'idée est de permettre de neutraliser ces conflits d'intérêts en interne.

Monsieur Pascal PICART, vice-président de la commission de la recherche, ajoute que ces situations peuvent emmener des collègues promus à se sentir pointés du doigt. Il rappelle que le choix a été fait de mettre en place un comité de repyramidage constitué de 5 personnes, dont un ou une représentante de la présidence, et une personne présidente du comité qui sera hors sections et hors UFR afin d'éviter les éventuels conflits. Il est également constitué de 3 personnes extérieures à la section concernée et à l'université et n'étant pas en conflit d'intérêt avec le vivier potentiel de repyramidage.

Pour constituer la liste desdits membres extérieurs, la présidence s'est rapprochée de la direction des ressources humaines. Ce dernière a indiqué disposer de données lui permettant de garantir la possibilité de désigner ces membres extérieurs pour participer à ces

repyramidages. Monsieur Pascal PICART indique également que les dossiers de repyramidages sont examinés par le conseil national des universités qui effectue un retour à l'établissement.

Monsieur Pascal LEROUX revient sur la section comprenant une personne proche de la retraite, et souhaite avoir plus d'indications à ce sujet.

Madame Delphine LETORT rappelle ne pas pouvoir être plus explicite puisque cela touche à des situations personnelles et qu'il appartient à l'établissement de garantir l'anonymat des personnes concernées.

Monsieur Pascal LEROUX souligne qu'un tel choix peut apparaître comme discriminatoire.

Madame Delphine LETORT indique que pour ce cas précis, la personne concernée est très proche de la retraite et si elle avait été promue professeur des universités, cela n'aurait pas eu d'impact sur sa carrière que ce soit en terme d'avancement ou de rémunération. Or, c'est l'objectif de ces campagnes de repyramidage.

Monsieur Christian GUIBERT ajoute que la grille indiciaire entre le statut maître de conférences hors classe et professeur des universités 2^{ème} classe est la même.

Madame Delphine LETORT souhaite faire remarquer que l'absence de ciblage pour certaines sections s'explique par le fait qu'un repyramidage qui a déjà été effectué il y a peu. Cependant, elles seront réétudiées pour l'année à venir eu égard la situation de l'établissement.

Monsieur Omar ZANNA souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'établissement se voit doté de deux postes pour les dernières campagnes, et souhaite connaître les critères qui amènent le ministère à faire ce choix.

Monsieur Christian GUIBERT indique que ces critères ne sont pas connus de l'établissement. Il est supposé que ces critères se basent, notamment, sur le ratio professeurs des universités /maître de conférences.

Monsieur Éric BIDET s'interroge sur les motifs qui expliqueraient que les sections comportant 0% de professeurs des universités soient davantage présentes dans les sections préconisées.

Monsieur Christian GUIBERT rappelle que les conditions sont fixées par le ministère pour l'établissement, et que les décisions se font en tenant compte des critères nationaux, des volumes et peut-être aussi du nombre d'étudiants, par rapport au vivier global à niveau national.

Monsieur Vincent BLIN revient sur le fait que l'année prochaine constitue la dernière vague de ce dispositif. Il souligne que depuis plusieurs mandats, les questions persistent sur le fondement des décisions du ministère quant à la fixation du nombre de repyramidage et des sections préconisées. Ces choix ne semblent pas toujours en adéquation avec les besoins de l'établissement. Il reste important que nous puissions parvenir à une répartition pour chaque discipline de 60% de maîtres de conférences et 40% de professeurs des universités.

Madame Delphine LETORT, termine la présentation de ce point en ajoutant qu'idéalement, et dans une perspective d'équilibre, l'objectif de l'année prochaine sera de cibler deux femmes pour le repyramidage.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Repyramidage des enseignants-chercheurs : lignes directrices de gestion pour la campagne 2025**

30 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 5

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.1.2 Repyramidage des enseignants-chercheurs : sections / groupes de sections ouverts au titre de 2025 (vote)

L'intégralité des échanges autour des sections / groupes de sections ouverts au titre de 2025, dans le cadre du repyramidage des enseignants chercheurs, ont été effectués durant la présentation du point précédent « 1.1.1 Repyramidage des enseignants-chercheurs : lignes directrices de gestion pour la campagne 2025 ».

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Repyramidage des enseignants-chercheurs : sections / groupes de sections ouverts au titre de 2025, à savoir section 01 du groupe I et section 71 du groupe XII**

30 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 5

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.2 Thématiques transverses**1.2.1 Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université (vote)**

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS, directeur général des services à présenter ce point.

En application des dispositions de l'article L712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration est autorisé à déléguer certains de ses pouvoirs au président.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS rappelle que le conseil d'administration est chargé de déterminer la politique de l'établissement. A ce titre :

- Il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- Il vote le budget et approuve les comptes ;
- Il approuve les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises

- de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- Il adopte le règlement intérieur de l'université ;
 - Il fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
 - Il autorise le président à engager toute action en justice ;
 - Il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président ;
 - Il approuve le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité social d'administration de l'établissement mentionné à l'article L. 951-1-1. Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat mentionné à l'article L. 711-1 ;
 - Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L. 712-6-1 ;
 - Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi. Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée si le conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, émet un avis défavorable motivé.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS rappelle que certaines des attributions du conseil d'administration ne peuvent être délégués au président. C'est le cas des points suivants :

- Contrat d'établissement de l'université;
- Vote du budget et approbation des comptes;
- Adoption du règlement intérieur de l'université;
- Approbation du rapport annuel d'activité, comprenant un bilan et un projet ;
- Approbation du bilan social, après avis du comité social d'administration de l'établissement,
- L'approbation des avis et vœux émis par le conseil académique en application du V de l'article L. 712-6-1;
- L'adoption du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique.

Dès lors que certaines des compétences du conseil d'administration sont déléguées au président, ce dernier est tenu de rendre compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS revient sur les dispositions proposées concernant le budget rectificatif et le budget initial. Si ce projet est adopté, le conseil d'administration délègue au président le pouvoir d'adopter les budgets rectificatifs (BR). Ils seront présentés pour information aux membres du conseil d'administration lors de la séance la plus proche de la date à laquelle le président aura adopté ces BR après approbation par la tutelle.

Concernant le budget initial, après obtention de l'accord de la tutelle, il est présenté aux membres du conseil d'administration pour vote.

Monsieur Daniel Mehdi MEZITI s'adresse à Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS en lui demandant pour quelle raison le budget rectificatif ne serait pas adopté de la même manière que le budget initial, notamment dans un souci de transparence.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS indique qu'au cours du mandat de la précédente présidence, et dès lors que le président considérait que le budget rectificatif concerné était suffisamment transformant et important, il ne se sentait pas légitime de le voter sans obtenir en amont l'avis du conseil d'administration. Il ajoute que cette disposition permet à l'établissement de disposer d'une certaine souplesse pour adapter le fonctionnement financier de l'établissement aux évolutions et notamment en matière de projets de recherche qui arrivent au cours d'un exercice comptable. Un budget rectificatif adopté par le président permet pour de tels projets d'ouvrir des crédits sans avoir à attendre une séance du conseil.

Monsieur Vincent BLIN intervient et reconnaît qu'il peut être pertinent que les budgets rectificatifs qui portent, notamment, sur des reports de crédits afférents à des opérations pluriannuelles pour des projets puissent être adoptés par le président. Ces opérations techniques ne nécessitent pas de débat en conseil. Il appartient au président d'en définir le périmètre. Cependant, il souligne qu'il est crucial que les budgets rectificatifs « non techniques » puissent être systématiquement débattus en conseil d'administration, afin de garantir une transparence totale sur ces sujets et la possibilité d'échanger sur des questions budgétaires.

Monsieur Vincent BLIN demande à Madame Violaine DUMUR si ce document comporte des changements par rapport à la délégation de pouvoir en vigueur précédemment.

Madame Violaine DUMUR indique que ce qui a été proposé à Madame Delphine LETORT, présidente, c'est de reprendre le contenu de la délégation précédemment en place afin de permettre l'établissement et une entrée en vigueur rapide des délégations de signature qui dépendent de cette délégation de pouvoir. Elle ajoute que la présidence sera libre d'en revoir le contenu s'ils l'estiment nécessaire.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 26

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

1.2.2 Election du vice-président du conseil d'administration de l'université du Mans (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Jérôme BARAY à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Jérôme BARAY se présente et procède à la lecture de sa lettre d'intention :

« Chère Collègue, Chère Présidente,

Je vous adresse ma candidature à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration de Le Mans Université.

Professeur des Universités en Sciences de Gestion et Directeur du laboratoire ARGUMans, mon parcours m'a conduit à travailler sur les enjeux d'organisation, de stratégie budgétaire et de gestion des ressources dans différents contextes universitaires et territoriaux. Je me suis également investi récemment dans des projets d'appui au pilotage budgétaire intégrant les possibilités offertes par les outils numériques, en lien avec mes travaux de recherche.

Dans le contexte budgétaire exigeant que traverse aujourd'hui notre université, cette fonction demande à la fois rigueur, anticipation, dialogue et engagement collectif. C'est dans cet esprit que je m'inscris pleinement dans la dynamique initiée par la nouvelle Présidence. Elle est fondée sur trois piliers essentiels que je partage pleinement : la rigueur pour sortir durablement de la crise, la transparence pour redonner confiance à toutes et tous, et la collégialité pour garantir l'équilibre des décisions. Si vous m'accordez votre confiance, j'aurai à cœur de travailler en étroite articulation avec les services financiers, les composantes, les laboratoires, les directions et les autres vice- présidences, pour :

- Contribuer à l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire juste et soutenable ;*
- Piloter un audit financier et organisationnel, accompagné par les services du rectorat, permettant d'objectiver nos marges de manœuvre et d'identifier des pistes d'optimisation efficaces ;*
- Développer des outils de suivi budgétaire plus accessibles, en particulier pour les responsables de laboratoires et de composantes, tout en allégeant les charges de travail des services ;*
- Accompagner la diversification des ressources de l'université, notamment par un soutien renforcé aux projets compétitifs, aux partenariats institutionnels et à l'innovation financière responsable ;*
- Participer à la mise en place d'un audit de la qualité de vie au travail et à l'amélioration des organisations, afin de faire de l'université un lieu de travail sécurisant, lisible et stimulant ;*
- Favoriser la mise en œuvre d'outils innovants pour simplifier les procédures administratives, faciliter la réponse aux appels à projets, et valoriser les expertises internes à travers des dispositifs de profilage thématique et de mise en réseau des chercheurs ;*
- Renforcer l'interface entre la Présidence, les services, les composantes et les élus du CA, pour fluidifier la circulation de l'information et assurer le suivi politique des dossiers présentés ;*
- Contribuer à une stratégie budgétaire anticipatrice, fondée sur des données fiables et transparentes, appuyée par des outils accessibles aux directions de composantes, aux laboratoires, et aux services administratifs ;*
- Accompagner les travaux de modernisation de la gestion budgétaire, notamment par la mise en place de solutions d'automatisation et de tableaux de bord en lien avec les outils SIFAC et Chorus Pro ;*
- Promouvoir des conditions de travail dignes et motivantes pour tous les personnels, en articulant nos contraintes financières avec une vraie ambition pour la qualité de vie au travail, via des audits et des plans d'action adaptés ;*

- *Contribuer activement à la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances, en lien étroit avec la Direction Générale des Services, les Directions RH et Finances, et les autres Vice-Présidences ;*
- *Porter, avec vous, une vision stratégique de nos partenariats territoriaux, institutionnels et socio-économiques, en lien avec la coordination territoriale et les attentes exprimées par nos partenaires locaux.*

Je mettrai à profit, au service de cette mission, l'expérience acquise dans les différents établissements universitaires où j'ai exercé, ainsi que les outils d'analyse et d'aide à la décision que j'ai développés au cours de mes recherches. »

Il termine en indiquant qu'il propose une action fondée sur l'expertise, la responsabilité et l'écoute. Son objectif est de contribuer à stabiliser notre situation financière, de rendre l'action plus fluide et plus lisible et de faire en sorte que notre université soit un lieu de travail où l'on se sente utile, respecté et soutenu.

Dès lors que Monsieur Jérôme BARAY eut fini de présenter sa candidature, les administrateurs ont été invités à lui adresser leurs questions.

Madame Claire DUVERGER, interroge Monsieur Jérôme BARAY au sujet de l'audit du diagnostic financier et organisationnel qu'il a évoqué lors de sa présentation. L'administratrice souhaite savoir si des réflexions ont déjà eu lieu avec la présidence autour de la stratégie de mise en œuvre.

Monsieur Jérôme BARAY explique avoir échangé avec Madame Delphine LETORT afin de comprendre le fonctionnement du budget de l'établissement et de mieux cerner la situation budgétaire. A ce titre, un « mini audit » a été effectué permettant une première analyse. Il soulève des incohérences entre les prévisions qui ont été faites et ce qui a pu être réalisé.

Il explique que ces points seront revus avec la direction des affaires financières et l'agent comptable afin de pouvoir améliorer le système prévisionnel des budgets. Une analyse approfondie s'impose et permettra de cibler les problèmes et d'identifier des solutions. Il faudra explorer les outils techniques disponibles permettant d'interroger les comptes qui dépendront des autorisations données de suivi des dépenses.

Madame Claire DUVERGER souhaite savoir si Monsieur BARAY mènera ce diagnostic.

Monsieur BARAY confirme sa participation dans l'audit avec l'appui du Rectorat, qui a indiqué ouvrir ses portes à l'université du Mans pour aider l'établissement dans cette démarche.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR revient sur l'audit qui concernerait plus spécifiquement la qualité de vie au travail, qui, comme il l'indique, s'est dégradée considérablement ces dernières années.

Accompagné des instances dédiées à ces sujets, à savoir le comité social d'administration de l'établissement et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), et s'appuyant sur le travail déjà mené par ses représentants, notamment via l'enquête publiée en 2024 à propos des risques psychosociaux, il souhaite savoir comment s'articuleront le travail déjà engagé avec l'audit à venir.

Monsieur Jérôme BARAY indique souhaiter s'appuyer sur les instances et services compétents en la matière et sur les travaux déjà engagés pour ensuite construire, avec le vice-président délégué aux affaires sociales, un projet.

Des administrateurs interrogent Monsieur Jérôme BARAY sur l'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle pour effectuer ce diagnostic et sur la possibilité qu'il puisse être développé en interne.

Monsieur Jérôme BARAY précise qu'il existe un grand nombre d'outils d'intelligence artificielle développés en « open access » par des entités comme Facebook ou Google et qui peuvent être utilisés, selon les moyens qui seront mis à disposition par l'université.

Madame Delphine LETORT évoque une problématique bien réelle rencontrée par les services centraux de l'université, lorsque des comptes rendus et procès-verbaux de réunions doivent être rédigés. Les outils d'intelligence artificielle peuvent permettre de faire gagner du temps et servir d'appui aux services.

Des administrateurs s'inquiètent sur le risque de remplacer des agents par ces outils.

Madame Delphine LETORT souligne que l'objectif est de gagner en efficacité et d'éviter de se focaliser sur des tâches répétitives.

Madame Sylvie VIELLE, représentante du conseil départemental de la Mayenne, interroge Monsieur Jérôme BARAY sur leur future collaboration et sur les actions à développer.

Monsieur Jérôme BARAY souhaite mettre en place avec le conseil départemental des réunions de travail et souhaite qu'un dialogue constant entre élus du conseil et vice-présidents soit instauré.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé à l'élection de Monsieur Jérôme BARAY en tant que vice-président du conseil d'administration de l'université du Mans.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	32
Nombre de votes constatés dans les urnes	32
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	22

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Jérôme BARAY	22

Monsieur Jérôme BARAY est élu vice-président du conseil d'administration à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.3 Election du vice-président délégué au numérique (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Sébastien IKSAL à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Sébastien IKSAL est professeur des universités en informatique à l'IUT de Laval, au département métiers du multimédia et de l'internet (MMI) et au laboratoire d'informatique de l'Université (LIUM).

Il explique faire partie actuellement de l'équipe IEIAH (Ingénierie des Environnements Informatique pour l'Apprentissage Humain). Il occupe le poste de directeur adjoint à la pédagogie de l'IUT de Laval et est responsable du parcours développement web et dispositifs interactifs du BUT MMI.

Monsieur Sébastien IKSAL est également co-responsable de l'axe "numérique et éducation" du réseau thématique "Education" du CNRS.

Il fait état du projet qu'il entend mettre en œuvre, avec la présidence, s'il était élu. Monsieur Sébastien IKSAL aspire à bâtir un projet axé sur la transparence et sur les partenariats, par le biais du réseau des vice-présidents numériques afin d'améliorer l'expérience de travail des usagers de l'université, en s'inspirant des solutions et innovations existantes tout en plaçant l'humain au centre de la politique.

Ses objectifs visent également une nouvelle approche du travail numérique, pour éviter qu'il soit source de frustration, et qu'il devienne source de facilitation en permettant l'inclusion numérique, la poursuite de la dématérialisation et la fiabilisation des données et l'établissement d'une charte propre à l'université du Mans pour cadrer l'utilisation des intelligences artificielles.

Monsieur Danyel Mehdi MEZITI revient sur le sujet des intelligences artificielles en interrogeant Monsieur Sébastien IKSAL sur celles qui pourraient être utilisées par l'établissement.

Monsieur Sébastien IKSAL indique qu'une étude sera effectuée pour comprendre les besoins de l'établissement, tout en gardant en tête que le service inter-établissement numérique en Pays de Loire (SIEN) a le projet de développer une intelligence artificielle régionale qui aura pour objectif d'être mise à disposition des usagers.

Des administrateurs interrogent Monsieur Sébastien IKSAL sur son positionnement à propos de l'enseignement à distance.

Monsieur Sébastien IKSAL répond que dès lors qu'on intègre le numérique dans les formations, l'enseignement à distance en fait partie donc l'établissement cherchera à développer les formations à distance, notamment, dans le cadre d'obtention de micro-certifications, très demandées.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR interroge Monsieur IKSAL sur la place de l'écologie dans le numérique à l'échelle de notre université.

Monsieur IKSAL répond qu'il existe des outils permettant de sensibiliser et de former les personnes à l'écologie dans le numérique. La meilleure solution consiste à utiliser ces outils pour optimiser les usages.

Les administrateurs n'ayant plus de questions, il est procédé à l'élection de Monsieur Sébastien IKSAL en tant que vice-président délégué au numérique.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	32
Nombre de votes constatés dans les urnes	32
Nombre de bulletins nuls	8
Nombre de suffrages valablement exprimés	24

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Sébastien IKSAL	24

Monsieur Sébastien IKSAL est élu vice-président délégué au numérique à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.4 Election de la vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale (vote)

Madame Delphine LETORT invite Madame Amélie NOTAIS à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Maîtresse de conférences en sciences de gestion, elle indique débiter sa carrière à l'université Paris-Saclay. Depuis 2018, elle enseigne à l'université du Mans et a travaillé à l'ouverture d'un master dédié au management et au développement durable conçu pour développer des compétences en gestion d'entreprise intégrant les dimensions sociales, sociétales et environnementales.

Madame Amélie NOTAIS est également directrice de la chaire gouvernance et RSE, et dans ce cadre, elle est amenée à créer des liens avec les acteurs du territoire.

Au cours du mandat de la précédente gouvernance, elle siégeait en tant que membre de la commission de la recherche et du conseil académique, mais était également membre du comité d'éthique et de la recherche.

Les thématiques de recherche de Madame Amélie NOTAIS portent sur les travaux de mobilité interne et également, l'entrepreneuriat des femmes.

Madame Amélie NOTAIS procède à la lecture de sa lettre d'intention.

« Ma candidature à la Vice-Présidence dédiée à la transition environnementale et sociétale s'inscrit dans une volonté de coconstruire l'évolution de nos campus du Mans et de Laval vers des campus respectueux du vivant.

Un travail important a déjà été réalisé par la cellule DDRS et l'appui de cette nouvelle VP engage notre campus à accentuer les actions en faveur de la transition écologique et sociétale. Le contexte géopolitique et les données scientifiques nous rappellent régulièrement combien les actions en ce sens sont aujourd'hui prioritaires.

Nous aimerions faire de cet engagement un projet collectif et un projet générateur de liens : liens entre le personnel du campus, liens avec nos étudiants, liens avec notre territoire aussi.

En ce sens, nous pensons que nous disposons de plusieurs piliers autour desquels travailler pour mettre en place nos actions :

Former et sensibiliser les étudiants et l'ensemble des agents (BIATSS, Enseignant·es, Enseignant·es-Chercheur·ses, Chercheur·ses) aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de la transition.

Nous sommes un lieu de transmission de savoirs. Former fait partie de notre ADN.

Ce premier pilier et levier est donc tout naturel.

Former tous nos étudiants de premier cycle comme le rapport Jouzel et Abbadie le recommandent à la transition écologique et au développement soutenable est essentiel mais nous envisageons également plus largement aussi de former les enseignants et les BIATSS aux défis de la transition écologique et sociétales. En effet, Former, c'est sensibiliser, c'est commencer déjà à initier, à comprendre les rouages complexes de la transition, de la durabilité. C'est aussi Donner les clés d'analyse, développer les compétences pour penser et accompagner la société de demain et construire un monde plus durable pour tous.

Ces enjeux sont complexes, pluridisciplinaires, il s'agit à la fois de réduire notre empreinte carbone et de développer des pratiques plus égalitaires, plus inclusives. La formation est donc essentielle pour nous permettre à tous de mieux comprendre les changements auxquels nous devons faire face.

Soutenir, encourager, valoriser et diffuser les recherches sur la transition au sein de l'Université, sur notre territoire, au niveau national et international.

De nombreux chercheurs travaillent déjà sur les enjeux de la transition écologique et sociétale. Certains d'entre eux mesurent, d'autres proposent des solutions face à ces défis. Nous souhaitons pouvoir les accompagner à diffuser et à faire rayonner leurs travaux au sein de l'Université, sur notre territoire, au niveau national et international.

Forts de ces nombreuses compétences clés, nous souhaitons encourager et soutenir l'émergence de nouvelles recherches sur la transition sociétale et écologique.

Agir en faveur de la transition. Au travers d'actions et d'événements sur le campus, nous chercherons à ce que chacun se sentent mobilisés et acteurs de la transition. Nous souhaitons

ainsi favoriser l'adoption des pratiques quotidiennes plus durables, notamment en encourageant la mobilité douce.

Il s'agira également pour nous de continuer à rapprocher la science et la société et d'inventer de nouvelles façons de faire, d'enrichir ses liens, de les colorer et de les imprégner des enjeux de la transition pour les renforcer. Fort de la proximité historique qui nous lie aux associations, aux acteurs institutionnels publics et économiques, nous espérons contribuer à la dynamique et à la multiplication de pratiques inclusives, en faveur de la transition environnementale et sociétale sur et avec le territoire.

Former, sensibiliser, faire rayonner les recherches et nous lier avec l'ensemble des acteurs qui nous entourent nous permettra ensemble, de passer individuellement et collectivement à l'action, d'adopter des pratiques plus inclusives, plus durables. Œuvrer collectivement et s'emparer de ce défi du bien vivre ensemble et d'accompagner nos campus vers la transition sociétale et écologique va nous permettre de passer du statut de spectateur à celui d'acteur de la transition. »

Monsieur Adrien PELAT se demande de quelle manière Madame Amélie NOTAIS entend aller chercher les financements qui permettront de réaliser les actions qu'elle projette.

Madame Amélie NOTAIS indique que le budget dédié à la transition environnementale et sociétale est mince. L'idée est d'aller chercher des appels à projets dédiés à cette thématique, d'aider les chercheurs qui souhaitent développer ce type de projets. Une grosse partie de travail sera de faire rayonner l'établissement et de développer les actions en ce sens et de trouver des financements auprès de partenaires.

Monsieur Danyel Mehdi MEZITI interroge la candidate sur la manière dont elle envisage d'exercer les missions de que vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale.

Madame Amélie NOTAIS répond qu'elle souhaite, entre autres, pousser et accompagner les usagers qui ont des idées innovantes en la matière. Le bilan carbone de l'établissement est en passe d'être finalisé et des actions seront ensuite réfléchies et mises en œuvre telles que des actions pour végétaliser davantage le campus.

Sans autres questions, il est procédé à l'élection de Madame Amélie NOTAIS en tant que vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	32
Nombre de votes constatés dans les urnes	32
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	22

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Amélie NOTAIS	22

Madame Amélie NOTAIS est élue vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.5 Election du vice-président délégué aux relations internationales (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Xavier LACHAZETTE à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Xavier LACHAZETTE a obtenu un doctorat en études anglophones en 1997 à l'université de Toulouse-Le Mirail, puis, en 1998, il est nommé maître de conférences en littérature britannique, traduction et multimédia à la faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'établissement.

Il indique être membre du laboratoire 3L.AM et membre associé du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues. Ses travaux de recherche portent sur la représentation de l'altérité et de la nature dans les romans et nouvelles du XIXème et XXème siècles.

Son goût pour l'international est visible notamment au travers des concours de nouvelles mis en place au sein de l'UFR LLSH, et pour lesquels il a pu contribuer, et aussi au travers de la création d'un diplôme universitaire en allemand.

Monsieur Xavier LACHAZETTE souligne que les valeurs sociétales comme l'égalité, la diversité et l'inclusion sont une réalité à l'université du Mans, et se dit très heureux d'entreprendre des actions et activités pour défendre ces valeurs.

Monsieur Xavier LACHAZETTE évoque les objectifs qu'il envisage d'atteindre en tant que vice-président des relations internationales. Il voudrait accroître la communication auprès des étudiants pour développer davantage les mobilités et profiter des opportunités données par le projet COLOURS via les financements disponibles.

Aussi, concernant le fonctionnement du service des relations internationales de l'établissement, Monsieur Xavier LACHAZETTE précise que plusieurs audits, un interne et un autre dans le cadre d'Erasmus +, ont été effectués afin d'optimiser son fonctionnement à l'avenir.

Des administrateurs évoquent les audits effectués dans le cadre d'Erasmus +.

Monsieur LACHAZETTE indique que cet audit apporte un bilan assez complet, donnant des pistes précises sur ce qui est attendu par les institutions européennes, afin de permettre d'améliorer le fonctionnement du service.

Les administrateurs s'interrogent sur les délais, parfois longs, concernant le traitement des accords bilatéraux avec certains partenaires.

Monsieur Xavier LACHAZETTE souligne que ces problématiques sont connues, et qu'un travail sur ce sujet est prévu comme il a pu l'expliquer.

Il est procédé à l'élection de Monsieur Xavier LACHAZETTE en tant que vice-président délégué aux relations internationales.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	31
Nombre de votes constatés dans les urnes	31
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	21

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Xavier LACHAZETTE	21

Monsieur Xavier LACHAZETTE est élu vice-président délégué aux relations internationales à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.6 Election du vice-président délégué à l'innovation et la valorisation (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO procède à la lecture de sa lettre d'intention.

« Comme vice-président déléguée à la valorisation et à l'innovation, j'ai la conviction profonde que notre université a un rôle essentiel à jouer dans la transformation de notre société, au croisement de la connaissance, de l'innovation et du développement territorial.

Notre établissement, pluridisciplinaire et humain par sa taille, est riche de savoirs, de talents et de projets portés par une communauté universitaire engagée. Dans les domaines des sciences, techniques et santé, des lettres et sciences humaines, du droit, de l'économie et de la gestion, nous développons des compétences de haut niveau, en lien étroit avec les grands enjeux contemporains. Parcours professionnel et engagements académiques

Ma carrière à l'Université du Mans s'est construite autour de la physique des matériaux et du nanomagnétisme. J'ai débuté en 1988 avec une thèse sur la cristallisation de rubans

métalliques amorphes Fe-B-Si, financée par une allocation ministérielle, et développé une expérience de spectrométrie Mössbauer par réflexion (CEMS). Après ma thèse, j'ai été nommé Maître de Conférences à la Faculté des Sciences en 1992, où j'ai introduit la mécanosynthèse pour fabriquer des matériaux nanostructurés.

En 2002, j'ai obtenu mon HDR sur les applications de la spectrométrie Mössbauer aux nanomatériaux, ce qui m'a conduit à devenir Professeur des Universités en 2005, avec la mission de développer le nanomagnétisme au sein de l'IMMM.

Mes recherches portent sur la relation entre la nanostructure des matériaux solides et leurs propriétés magnétiques, avec un focus sur la spectrométrie Mössbauer du fer. Elles concernent les nanocomposites magnétiques, les aimants permanents sans terres rares, les matériaux multiferroïques comme BiFeO_3 , et récemment, la dynamique ultrarapide de l'aimantation pour la spintronique. J'ai été responsable de l'équipe NanoMagnétisme et Modélisation (2012–2022) à l'IMMM, piloté des projets internationaux, notamment PHC BRANCUSI. J'ai encadré plusieurs doctorants, participé à de nombreux jurys de thèse et mené des actions de médiation scientifique, tout en organisant des événements renforçant notre visibilité internationale.

Mes activités pédagogiques se concentrent sur l'enseignement à distance, la formation continue et la coopération internationale. Ainsi, j'ai développé des modules et formations hybrides, incluant des cours en ligne pour le Master de Physique en 2018 et des modules de méthodes de contrôle non destructifs pour la Licence Professionnelle en Maintenance et Technologie en 2020. En formation continue, j'ai contribué à un projet PIA 2, avec l'implantation d'un atelier-école ECND en 2017 et je suis membre de la direction de l'ECND Academy depuis 2018, formant des collaborateurs de SAFRAN et EDF. En 2024, j'ai participé au projet END-Plus Nucléaire pour renforcer les compétences dans le nucléaire. Internationalement, je gère des projets ERASMUS+ (Madagascar, Cameroun, Tunisie, Ukraine) et je suis responsable de formations, comme une Licence de Physique délocalisée à Douala depuis 2012 et un Double Diplôme de Master avec l'Université de Silésie depuis 2023.

Mon engagement pour la valorisation et l'innovation repose sur une volonté forte : ouvrir plus largement notre université aux partenariats, au dialogue avec le monde socio-économique, aux coopérations nouvelles, locales comme internationales.

Je crois fermement que les frontières entre recherche, formation et entreprise doivent être repensées. C'est pourquoi je souhaite que Le Mans Université :

- *Renforce ses liens avec les entreprises, les collectivités, les associations, pour innover ensemble et répondre aux besoins du terrain, avec l'appui de la DRIS et en collaborant étroite avec le Mans Innovation et la SATT Ouest valorisation ;*
- *Développe des formations adaptées aux évolutions des métiers, y compris en alternance, en formation continue ou en partenariat, en s'appuyant sur mon expérience de l'ECND Academy ;*
- *Soutienne l'esprit d'entreprendre chez nos étudiants et nos chercheurs ;*
- *Donne une place centrale à l'interdisciplinarité et à l'impact social de la science ;*
- *Poursuive son ouverture à l'international, en s'appuyant sur notre alliance d'universités européennes COLOURS et sur notre réseau de partenaires qui partagent nos valeurs de responsabilité et d'engagement. »*

Madame Claire DUVERGER souhaite revenir sur l'aspect valorisation de cette mission en rappelant que l'IUT du Mans dispose d'un chargé de mission « Valorisation et Relations partenariales ». Elle indique qu'un travail a déjà été mené et se poursuit sur le sujet même si beaucoup de choses restent à faire.

Monsieur Nirina RANDRIANATOANDRO indique connaître la personne en charge de cette mission et avoir déjà travaillé avec elle et se dit ravi de pouvoir collaborer à l'avenir dans le cadre des missions de ce vice-président.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR constate que de plus en plus de plateformes sont créées pour effectuer des prestations auprès des entreprises, pour lesquelles, nombreux ingénieurs et BIATSS sont mobilisés. Ces agents, en effectuant ces missions sortent de leurs missions et compétences de base. Il interroge Monsieur RANDRIANANTOANDRO sur son avis à propos du développement de ces plateformes et sur le fait que les compétences des agents restent ou non en interne pour soutenir la recherche à l'université.

Monsieur NIRINA RANDRIANANTOANDRO précise que même s'il souhaite permettre aux plateformes de fonctionner pour les partenaires industriels, il est essentiel que l'établissement ne perde de vue les missions qui sont les siennes, à savoir, l'enseignement et la recherche. Ces actions pour les plateformes doivent avoir pour sens de soutenir la recherche et ne se mettre en infraction pour concurrence déloyale.

Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO est également interrogé par un administrateur sur le lien de l'établissement avec la fondation Le Mans Université et sur les directions que l'établissement entend prendre au sujet du technocampus.

Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO indique que la fondation reste un levier stratégique pour soutenir le développement de projets à l'université. Cette dernière soutient financièrement la fondation à condition que ses perspectives soient en adéquation avec la politique de l'établissement qui définit des priorités.

Il revient ensuite sur le sujet du technocampus. Il évoque de nombreux changements intervenus par rapport aux intentions premières de l'établissement sur ce projet. Des échanges sont en cours entre la région et le Mans métropole afin d'éclaircir l'avenir de ce technocampus et la définition de son modèle économique. Il poursuit en soulignant que l'université du Mans ne devrait pas être absente de ces réflexions. Il déclare que l'université, en l'état actuel, ne devrait pas accepter de payer de loyers. L'établissement apporte un savoir-faire, des équipements et un déploiement à venir de formations.

Sans autres questions, il est procédé à l'élection de Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO en tant que vice-président délégué à l'innovation et la valorisation.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	30
Nombre de votes constatés dans les urnes	30
Nombre de bulletins nuls	8

Nombre de suffrages valablement exprimés	22
---	----

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Nirina RANDRIANATOANDRO	22

Monsieur Nirina RANDRIANANTOANDRO est élu vice-président délégué à l'innovation et la valorisation à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.7 Election du vice-président délégué à la vie de campus (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Omar ZANNA à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Enseignant chercheur depuis 2004 à l'université du Mans, d'abord entant que maître de conférences, puis en tant que professeur des universités en sociologie, Monsieur Omar ZANNA a commencé sa carrière comme éducateur sportif dans le domaine socio-éducatif, puis a évolué vers l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

Les thématiques de recherche de Monsieur ZANNA sont axées sur les questions liées à l'éducation et au sport, et à la délinquance juvénile.

Dans ce cadre, il intervient depuis 30 ans dans des établissements pénitenciers en sa qualité de chercheur. En parallèle, il enseigne ces disciplines en licence, master, dans le cadre de séminaires de doctorants, tout en étant responsable d'un bloc de master et co-directeur du laboratoire CREN (centre de recherche en éducation de Nantes).

Ces diverses expériences lui ont permis de connaître le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur Omar ZANNA souhaite exercer les missions imparties à ce vice-président dans la continuité de ce qu'il était fait précédemment par les gouvernances en la matière, avec l'objectif de continuer à soutenir la vie culturelle, sportive et la santé en renforçant les liens entre le SUAPS, le service culture et le service santé.

Il souhaite permettre à un égal accès à la culture pour tous les étudiants.

Il entend accroître la visibilité de Le Mans Université au sein même de l'établissement et à l'extérieur en proposant des événements pour présenter les travaux de recherche, et en

s'implantant dans des événements de la ville du Mans, comme « Forum Philo Le Monde » ou « Les Carrefours de la pensée ».

Soutenir et valoriser l'engagement étudiant, promouvoir l'inclusion et l'égalité en sensibilisant les étudiants et aussi les personnels sont autant d'axes sur lesquels il entend agir.

Accompagner et écouter les étudiants est essentiel et à ce titre, il souhaite mettre en place des consultations régulières, ouvertes aux étudiants et aux personnels.

Monsieur Omar ZANNA conclut sa présentation en comparant l'université à un archipel, pour lequel l'idée utopique serait d'en faire une oasis de résonance.

Il est procédé à l'élection du vice-président délégué à la vie de campus.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	32
Nombre de votes constatés dans les urnes	32
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	22

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Omar ZANNA	22

Monsieur Omar ZANNA est élu vice-président délégué à la vie de campus à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.8 Election du vice-président délégué aux affaires sociales (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR à présenter sa candidature aux membres du conseil d'administration.

Il procède à la lecture de sa lettre d'intention.

« Docteur en science politique (Paris I, 1990) et en sociologie (Paris X, 2006), j'ai intégré le corps des maîtres de conférences en 2007 à l'Université du Mans où je suis en poste depuis 1997. Après avoir soutenu une HDR en 2015, j'ai accédé au titre de professeur en 2023. Mes enseignements concernent des champs importants de la sociologie (sociologie du changement, sociologie des organisations, sociologie du travail, sociologie de la socialisation

et des parcours ; conception et méthodes d'enquête). J'enseigne également la psychologie sociale en BUT 1 depuis 2016. Pendant dix ans, à partir de 2011, j'ai encadré de nombreux mémoires de M1 et M2 et j'assure actuellement la co-direction de trois thèses.

J'ai apporté une contribution permanente au fonctionnement de mon département et de ma composante de rattachement (l'IUT) ainsi qu'au niveau des instances de l'Université du Mans, de la COMUE UBL et de la COMUE expérimentale UA/LMU :

- *Chef du département GEA de février 2014 à février 2017 ;*
- *Membre élu de 2010 à 2016 et de mars 2021 à décembre 2023 au Conseil d'Administration de l'université ;*
- *Membre de la Commission disciplinaire pour les usagers, au titre du collège B, de 2012 à 2015 ;*
- *Membre du printemps 2016 à décembre 2019 du Conseil d'Administration de la COMUE Université Bretagne-Loire (UBL) qui siégeait à Rennes ;*
- *Directeur du SUIO-IP de l'université en 2017-2018 ;*
- *Vice-président délégué à la vie des campus de l'université, de mai 2018 à mars 2021, cette mission ayant été prolongée d'un an en raison de la crise sanitaire.*

Sur le plan de la recherche, ce sont les thématiques de l'organisation et des conditions de travail, des temporalités du travail, de la souffrance au travail, des soutiens, des parcours, notamment professionnels, qui ont été privilégiées. A ces thématiques, s'ajoute un intérêt constant pour l'étude des mouvements sociaux et des processus de reconfiguration de l'Etat en France. J'ai publié 18 ouvrages en mon nom propre ou en co-direction sur ces questions.

Depuis bientôt trente ans, mon engagement pour l'Université du Mans a été constant, tant sur les plans de l'enseignement et de la recherche que pour défendre au mieux les moyens permettant le bon fonctionnement du service public de l'ESR. Si je candidate à la fonction de Vice-président délégué aux affaires sociales, c'est pour contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels, à la prévention des risques psycho-sociaux et au recul des discriminations. »

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR indique que sa candidature s'inscrit sur 3 axes principaux :

- *Agir contre la précarité au sein de l'établissement en renforçant la protection sociale des agents BIATSS et des enseignants contractuels, en réfléchissant à un réaménagement de l'organisation du travail face à la progression constatée de la souffrance en milieu professionnel au cours de ces dernières années ;*
- *Elaborer et mettre en place un plan d'action pour lutter contre toute forme de discrimination (personnels et étudiants) ;*
- *Promouvoir l'égalité femme-homme. Conformément aux initiatives déjà menées par la référente dédiée, le sujet de l'égalité femme-homme restera une priorité grâce à l'engagement et la collaboration de l'ensemble des collègues et personnels mobilisés autour de cet enjeu.*

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR annonce que pour exercer ses missions, le vice-président veillera à travailler en forte collaboration et concertation avec la direction des ressources humaines, le pôle qualité de vie et des conditions de travail, le service santé et sécurité au travail, la médecine du travail, et le relais handicap. L'objectif sera d'identifier les solutions aux problèmes structurels ou aux crises conjoncturelles.

Les administrateurs interrogent le candidat afin d'identifier les pistes qu'ils envisagent pour diminuer la précarité des agents contractuels, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR souligne qu'il s'agit d'un sujet délicat. La priorité affichée est de pourvoir les postes vacants de longue date (UFR LLSH, IUT, UFR ST notamment) en privilégiant des personnels déjà présents sur l'établissement. La démarche envisagée sera collective et dépendra des financements qui pourront être obtenus. De plus, l'amélioration des conditions d'accès au CDI pour les contractuels est envisagée, mais reste conditionnée à la situation financière de l'établissement.

Monsieur Danyel Mehdi MEZITI demande à Monsieur MELCHIOR si les actions envisagées pourront être déployées sans entraîner des réductions de personnes ni surcharger le travail des autres agents.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR indique que la souffrance au travail est souvent causée par une charge excessive. Pour y remédier, il est nécessaire d'examiner comment répartir le travail sur l'année, en tenant compte des hausses d'activité ponctuelles et des périodes plus calmes, afin d'éviter à la fois la surcharge et le "bore-out" dans les différents services.

Madame Claire DUVERGER, s'interroge sur le maintien du référent « lutte contre les discriminations ».

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR assure qu'il jouera un rôle de coordination et de facilitation. Il n'est pas question de négliger le travail des collègues qui géraient ses missions, ces dernières années. Il travaillera avec les personnes qui exerceront lesdites missions.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé à l'élection de Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR en tant que vice-président délégué aux affaires sociales.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des membres du conseil d'administration qui est fixée à 19

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	32
Nombre de votes constatés dans les urnes	32
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	22

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues :

Candidat	Nombre de voix obtenues
-----------------	--------------------------------

Jean-Philippe MELCHIOR	22
------------------------	-----------

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR est élu vice-président délégué aux affaires sociales à la majorité absolue des voix au premier tour.

1.2.9 Conventions, subventions, tarifs, et cotisations (vote)

VOTE :		
Cotisations		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

1.2.10 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil à la présidente

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 22 mai 2025.

La présidente de l'université,

Delphine LETORT

